

REGLEMENT DU BUDGET

COMMUNE URBAINE DE MEDIOUNA

Gestion 2022

IMPUTATION	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT	OBSERVATION
<u>BUDGET ANNEXE DE</u>					
1er partie	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	à verser à la 2ème partie du B A
2ème PARTIE	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	à combler par le 1er partie du Budget Principal du montant des crédits d'investissement reportés à combler par le 2ème partie du Budget Principal
<u>Compte d'Affectation Spécial:</u>					
Amenagement centre mediouna	42 010 471,82	6 407 589,00	35 602 882,82	xxxxxxxxxx	
Initiative Locale de Developpement Humain	2 821 785,22	-	2 821 785,22	xxxxxxx	
<u>Compte de Dépenses sur dotation:</u>			-		
ELECTRICITE	2 020 000,00	2 000 169,85	19 830,15	xxxxxxxxxx	à reporter ou à verser à la 2ème Partie du Budget principal pour les comptes clotures
EAU	1 010 000,00	1 000 084,92	9 915,08	xxxxxxxxxx	
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>			-		
1er partie	20 906 937,00	18 121 298,02	2 785 638,98	xxxxxxxxxx	à verser à la 2ème partie
2ème PARTIE	43 290 925,34	38 269 302,94	5 021 622,40	xxxxxxxxxxxx	à combler par la 2ème partie après mise reserve des crédits d'investissement
TOTAUX	64 197 862,34	56 390 600,96	7 807 261,38		à reporter à la 2ème partie du Budget de l'année suivante, rubrique " Excédent de Recettes de l'année précédente "
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	112 060 119,38	65 798 444,73	46 261 674,65		

REPRISE EN BALANCE D'ENTREE AU 1er JANVIER 2023

IMPUTATION	MONTANT
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	
2ème PARTIE	7 807 261,38
<u>BUDGET ANNEXE DE</u>	
2ème PARTIE	
<u>Comptes Spéciaux:</u>	
CAS + CDD	38 454 413,27
TOTAUX	46 261 674,65
	Egal à l'excédent

Situation à établir en cinq exemplaires
DESTINATAIRES
A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES FINANCES LOCALES - RABAT -

A MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES
DIVISION DES FINANCES LOCALES - RABAT -

A MONSIEUR LE TRESORIER GENERAL DU ROYAUME
(SERVICE DES COLLECTIVITES LOCALES) - RABAT -

MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES

LE TRESORRIER PREFECTORAL DE CASA-NORD



Trésorerie Préfectorale de Casablanca Nord
Le Chef de Service Charge des Dépenses de l'Etat
et des Collectivités Territoriales

M. BOUAMEUR El Bahi